

**COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL du 30 mars 2010**

Présents : MM GONTARD Jean-Marc, BENOIT Claude, BRUN Philippe, MAGNE Michel,
PEYRIERE Rémy, TURBÉ Charles
Mmes MOLINE Nicole, SALZE Chantal
Procuration : LEYRIS Jean-Louis à MAGNE Michel
Absent : AUSSEL Brigitte
Secrétaire de séance : Charles TURBÉ
Séance ouverte à 18h30

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04/03/10 :

Approuvé à l'unanimité des présents et des représentés.

1) VOTE DES TAUX 2010 :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux de 2009 et propose de les maintenir pour 2010 :

Taxe d'habitation :	7.61%
Taxe Foncier bâti :	15.30%
Taxe Foncier non Bâti :	39.50%

Voté à l'unanimité des présents et des représentés.

2) Contentieux MERCIER Jean-Pascal/COMMUNE:

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la requête déposée par M. Jean-Pascal MERCIER au tribunal Administratif de Montpellier. Il propose au Conseil Municipal de l'autoriser à représenter la commune ou de se faire représenter par ministère d'avocat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et des représentés, autorise Monsieur le Maire à ester en justice ou à se faire représenter, et à signer toutes les pièces nécessaires à la suite de cette affaire.

3) MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - -Taux de promotion d'avancement de grade – Création poste Rédacteur Principal :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'avis favorable du CTP en date du 26/03/2010 et propose au Conseil Municipal de fixer le taux suivant pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité comme suit et de créer un poste de Rédacteur Principal :

Cadres d'emplois : Rédacteurs – Grades : Rédacteur Chef -	Taux : 100%.
Rédacteur Principal	Taux : 100%

Voté à l'unanimité des présents et des représentés

4) VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009 M14 - M49 – Affectation des résultats :

Monsieur le Maire présente les comptes administratifs 2009 du budget général

Monsieur Claude BENOIT, Président de séance, met aux voix, Monsieur le Maire s'abstenant. Le Conseil Municipal vote le C.A. 2009 - M14 à l'unanimité des présents et des représentés

Monsieur le Maire présente les comptes administratifs 2009 du budget eau&assainissement :

Monsieur Claude BENOIT, Président de séance, met aux voix, Monsieur le Maire s'abstenant. Le Conseil Municipal vote le C.A. 2009- M49 à l'unanimité des présents et des représentés.

Monsieur BENOIT cède la présidence du Conseil Municipal à Monsieur le Maire après lui avoir donné le quitus de ses comptes.

La séance est levée à 19h15.

Le Maire,
Jean-Marc GONTARD